

Ministère chargé de l'environnement Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementa	le	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :	
14/01/2020	17/01/2020	F09320P0010	
	1. Intitulé du projet		
Conception et réalisation d'un centre gériat	rique sur le site du centre hospitalier Simor	ne VEIL à CANNES.	
		and the second second second second	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) pétitionnaire(s)	
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL		
Nom prépage et qualité de la paranne			
habilitée à représenter la personne morale	M SERVANT YVES - DIRECTEUR GENERAL		
RCS / SIRET 2 6 0 6 0 2	0 0 0 0 0 1 8 Forme juridiqu	EPS	
Joignez	à votre demande l'annexe obligatoi	ing = 01	
 Categorie(s) applicable(s) du tableau 	des seuils et critères annexé à l'article R	. 122-2 du code de l'environnement et	

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.
39 a)	Bâtiment d'une surface de plancher créée de 18 320 m² (> au seuil de 10 000m² et < au seuil de 40 000m²) sur une surface de parcelle de 6,3ha (donc comprise entre 5 et 10ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment destiné à accueillir notamment 240 lits d'Ehpad, 54 lits d'USLD, 20 lits de SSR, un CAJA et les stationnements associés.

Le projet est implanté sur une zone de parking existant et sur un espace partiellement végétalisé (parvis artificiel créé lors de la construction de l'hôpital Simone Veil en 2010)

Il consiste en la construction d'un bâtiment sur 5 niveaux (R-1 partiel à R+3) en conception-réalisation avec une toiture-terrasse partiellement végétalisée accueillant les activités de plein air pour les résidents et les visiteurs.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La construction de ce nouveau bâtiment permettra le remplacement des deux structures EHPAD vetustes, appartenant au Centre Hospitalier Simone VEIL de Cannes, qui ne peuvent plus être remises aux normes en vigueur (accessibilité, confort du résident et ergonomie pour les salariés) et qui sont, de plus, énergivores.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en la construction d'une structure en béton armé, toiture terrasse partiellement végétalisée (le solde accueillant les équipements techniques), façades isolées par l'extérieur avec un revêtement de couleur blanche. Le raccordement des réseaux fluides y compris EU / EP se fera sur les installations VRD existantes du site.

Le projet est RT2012 - 20%

Le planning prévisionnel de réalisation du bâtiment est le suivant : Février 2020 : Signature du contrat de conception-réalisation Mars 2020 : Dépôt du permis de construire Septembre 2020 : Obtention du permis de construire (délai maximal) Septembre 2022 : Livraison du bâtiment Fin d'année 2022 : Ouverture du bâtiment et transfert des résidents

Le chantier sera par ailleurs soumis à un certain nombre de contraintes visant à minimiser son impact environnemental avec un cahier des charges "chantier à faibles nuisances" intégrant entre autres des prescriptions relatives à : - la réduction des nuisances visuelles, acoustigues et olfactives

- la protection de l'environnement par la réduction de la pollution des sols et des eaux ainsi que la maîtrise des déchets.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet à terme permettra le regroupement sur le site du Centre Hopitalier Simone VEIL de Cannes des 2 structures d'accueil qui seront reconvertis et permettra à accueillir des personnes âgées en qualité de patients (SSR, CAJA) et résidents (EHPAD).

Ce projet de bâtiment neuf ne modifie pas les accès existants du site et s'inscrit dans un prolongement des services hospitaliers existants. Il va permettre d'une part de rationaliser les flux en regroupant les 2 anciennes structures sur un même site (réduction des transports sanitaires, livraisons mutualisées avec l'hôpital, ...) et d'autre part d'améliorer le confort du personnel et des patients.

Le nouveau projet sera raccordé à la cogénération de l'hôpital pour une mutualisation des besoins énergétiques et une optimisation de l'installation existante.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou serc entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris	a -t-il soumis ? sation(s).			
- Permis de démolir et de construire déposé par le CENTRE HOPITALIER SIMONE VEIL					
	projet et superficie globale de l'opération - préciser leurs caractéristiques				
	ieus caraciensiiques	Valeur(s)			
- SDP (m²) - Emprise au sol (m²)		18 320 5858			
- Hauteur (m)		16,15 par rapport au TN			
- Performance énergétique (kWhep/m ² Différentiel surfaces imperméabilisées		110,4			
Differentiel surfaces impermeabilisees	etat futur / état actuel)	+ 1 218m ²			
4.6 Localisation du projet		and the second second second second			
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>07</u> ° <u>0</u>	<u>0'15"E</u> Lat. <u>43</u> ° <u>33</u> ' <u>45</u> "N			
15 avenue des Broussailles	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)				
06400 CANNES	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b),				
	22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du				
	code de l'environnement :				
	Point de départ : long °	_'"_ Lat°'"_			
		Lat°'			
	Communes traversées :				
J.	pignez à votre demande les annexes n° 2 à	6			
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non ×			
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale ?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	tion Oui Non ×			
	Sans objet				
Sans objet					
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les					
différentes composantes de votre	projet et				
indiquez à quelle date il a été auto	nse ?				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

1

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <u>http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</u>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<u>http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</u>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Ville de CANNES
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		L'Arrêté préfectoral du 8 Août 2018 classe chaque infrastructure de la ville de CANNES dans l'une des 5 catégories définies dans l'arrêté interministériel du 30 mai 1996. L'avenue de GRASSE, à proximité du site, est classée en catégorie 3 mais son périmètre d'influence ne concerne pas notre projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		L'hôpital de Cannes se situe en zone urbaine et position haute sur le territoire de la commune. les principaux phénomènes identifiés sont les suivants: Phénomènes naturels Feu de forêts Inondation Mouvement de terrain Retrait- Gonflement des argiles Séisme - zone de sismicité 3 Submersion marine Phénomènes technologiques: TMD et rupture de barrage
Dans un site ou sur des sols pollués ?		K	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet n'appartient à aucun site protégé, le site à proximité est : * BAIE ET CAP D'ANTIBES - ILES DE LERINS (Distance par rapport au projet : 3,9km)
D'un site classé ?	×		Le projet n'appartient à aucun site classé, les sites à proximité sont : * BAIE ET CAP D'ANTIBES - ILES DE LERINS (Distance par rapport au projet : 3,9km) * GOLFE DE LA NAPOULE (Distance par rapport au projet : 1,5km) * ROCHER DE ROQUEBILIERE (Distance par rapport au projet : 1,5km)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non **Incidences** potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements × d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Un bilan neutre en terme de terres excavées et réutilisées sera recherché. Dans le respect de la Charte Chantier à faible impact environnemental, les terres excavées ne pouvant être réutilisées seront traitées soit vers la filière de revalorisation, soit en centre de déchets inertes. Est-il excédentaire × en matériaux ? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les × ressources naturelles du sol ou du soussol? Abatage, ou déplacement si les conditions le permettent, de 34 jeunes Est-il susceptible arbres (13 pins, 13 micocouliers et 8 acacias) plantés en 2010 à la fin des d'entraîner des perturbations, des travaux de construction de l'hopital Simone Veil. Aucun de ces arbres n'a été dégradations, des classé en arbre remarquable ou protégé destructions de la différentiel d'imperméabilisation de la surface de +1 218m² × biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir × un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Phénomènes technologiques Rupture de barrage (néant) Transport de Matières Dangereuses - Pas de besoin supplémentaire spécifique pour ce bâtiment
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	0	×	 Phénomènes naturels * Feu de forêts (sans objet) * Inondation (sans objet) * Mouvement de terrain (Étude géotechnique réalisée ne mentionnant pas de risque pour le site) * Retrait- Gonflement des argiles (Zone non argileuse) * Séisme - zone de sismicité 3 (Construction respectant les contraintes) * Submersion marine (sans objet)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?	×	×	La population accueillie est considérée comme fragile. De ce fait la construction respecte les conditions nécessaires à la bonne prise en charge sanitaires des occupants. La proximité immédiate de plateaux techniques et la qualité des personnels renforce la prise en compte de ce risque. Le projet n'engendre aucun risque pour son environnement proche ou lointain et n'a pas à proximité de vecteur de risque (l'hôpital étant bien évidement parfaitement au fait des risques sanitaires et de leur maîtrise).
and and	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	La variation de flux du site n'est pas bouleversée par l'arrivée de cette construction qui n'est pas vecteur de flux routiers ou piétons importants. Il aura même vocation supprimer les transports par véhicules sanitaires en provenance et à destination de l'hôpital pour les 2 anciens EHPAD.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Même si les nuisances sonores ne sont pas considérées comme prépondérantes, l'isolation acoustiques des lieux de vie et l'organisation fonctionnelles a pris en compte la réglementation et les règles de bon sens pour limiter l'impacte des bruits de la "ville ou routiers" ainsi que les effets sonores générés par la vie du bâtiment et de ses occupants sur son voisinage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances		×	
	olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ?		×	
	Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	Compte tenu de l'environnement lumineux pré-existant, le projet n'aggravera pas fortement les émissions lumineuses. Les abords du projet seront éclairés par des diffuseurs non orientés vers le ciel pour permettre le guidage des personnes conformément à la réglementation.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	0	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	0	×	
Emissions				A l'instar de tout bâtiment des effluents domestiques (EU-EV) seront rejetés dans les réseaux publiques existants. Il en va de même pour les EP.
	Engendre-t-il des effluents ?	×		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		La conception du projet s'inscrit dans la gestion des déchets d'activités déjà en place sur le site qui sont de type "non dangereux" et dont la quantité reste inférieure aux seuils de classement. Les déchets de type "DASRI" générés par les 142 lits supplémentaires seront eux aussi traités par le filaire spécialisée déjà en place sur le site.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X		Notre projet n'est proche d'aucun bâtiment historique et sa conception respectera les contraintes d'urbanisme et en particulier le PLU. Pour l'aspect archéologique, l'emprise du projet ne semble pas présenter d'intérêt archéologique et le Maître d'Ouvrage a d'ores-et-déjà sollicité la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour s'en assurer.
Cadre de vie / Population			ĸ	
approuvés	ences du projet identi ; ? Non × Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
			1001101	
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non × Si oui, décri			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Notre projet respecte les pré-requis d'une ergonomie de travail pour le personnel soignant et d'un confort de vie pour les résidents.

Des lieux de vie sûrs favoriseront la bonne santé des personnes grâce à un soucis constant du maintien de la qualité d'air intérieur, du confort hygrothermique et de la qualité de lumière naturelle.

Les liaisons fréquentes entre le centre gérontologique et les services de l'hopital se feront, pour les résidents, à pied voire sans quitte leur lit via une galerie de liaison évitant de nombreux transports sanitaires souvent anxiogènes.

La conception du bâtiment permet de réduire les consommations énergétiques de façon considérable en plaçant le projet à un niveau thermique réglementaire amélioré de 20% avec une mutualisation de la production avec l'hôpital voisin.

L'utilisation de béton bas carbone permettra de limiter l'impact environnemental due à l'énergie grise des matériaux de construction.

Enfin, les toitures végétalisées plantées d'espèces locales permettront d'améliorer le coefficient de biodiversité de la parcelle et de participer pleinement à l'amélioration du tamponnement des eaux pluviales, tout en diminuant l'effet d'ilot de chaleur à l'échelle du quartier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit en milieu urbain dans un secteur artificialisé qui ne présente pas d'enjeux environnementaux particuliers et s'implante sur un parking et un parvis semi-végétalisé ce qui ne majore pas de façon significative la part des surfaces imperméabilisées du site.

Concernant les nuisances, les commodités de voisinages et les pollutions, le projet s'inscrit dans le prolongement d'une activité hospitalière déjà régulée, et au sein d'un site urbain générant les nuisances traditionnelles.

Le projet respectera le niveau thermique réglementaire (RT 2012) amélioré de 20% et sera raccordé, pour la production de chaleur, à l'unité de cogénération de l'hôpital.

En conséquence, au regard de ces éléments, il ne nous semble pas justifié de conduire une évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	9. Engagement et signature
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🛛 🗶
Fait à	CANNES le, 14 JANVIER 2020
Signature	Le Directeur Yves SERVANT